

TRANSPORTS

Les familles habitant les départements de la Région Auvergne Rhône Alpes, doivent se rendre sur le site ci-dessous, pour effectuer toute démarche de transport :

<https://www.laregionvoustransporte.fr/contenus/scolaire-tous-les-departements>

La date limite est fixée **au 18 juillet 2023**.

Passé cette date, une participation financière de 30 euros sera demandée.